

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2026_01	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2026_02	Vote du Compte Financier Unique 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2026_03	Affectation des résultats 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2026_04	Vote du Budget Primitif 2026	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

Liste affichée au siège du Syndicat Mixte de Préfiguration

Le 27/02/2026

Le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE
Président du Syndicat PNR
Montagne basque
23 févr. 2026

Délibération 2026_01

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de février à dix heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 février 2026

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde Sainte-Marie.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE, Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN représenté par Jean-Christophe ARRAYET ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde Sainte-Marie

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE

Secrétaire de séance : Mme Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	4	Pour : 21 (149 voix) Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2025

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2025.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 12 décembre 2025 ci annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE
Président du Syndicat PNR
Montagne basque
23 févr. 2026

Délibération 2026_02

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de février à dix heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 février 2026

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde STEIN-MAIRIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE, Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN représenté par Jean-Christophe ARRAYET ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde STEIN-MAIRIE

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE

Secrétaire de séance : Mme Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	4	Pour : 19 (139 voix) Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Pour l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), le Comité syndical est placé sous la présidence du doyen de l'assemblée.

Le Président présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU :

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	0,00 €	0,00 €
Réalisé	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	476 467,44 €	476 467,44 €
Réalisé	288 690,37 €	456 570,44 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

	REALISE EN 2025
Recettes de fonctionnement	456 570,44 €
Dépenses de fonctionnement	288 690,37 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	167 880,07 €

Le Président quitte la salle afin de procéder au vote.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE
Président du Syndicat PNR
Montagne basque
23 févr. 2026

Note de synthèse

Compte financier unique (CFU) 2025

I. CONTEXTE

1. Syndicat mixte de préfiguration

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a été créé par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2024.

Sont membres du Syndicat mixte de préfiguration :

- Le Conseil Régional ;
- Le Conseil Départemental ;
- La Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- La Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri ;
- La Commission Syndicale du Pays de Cize ;
- La Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre ;
- La Commission Syndicale du Pays de Soule ;
- La Commission Syndicale du Bois de Mixe.

Sont membres associés et invités aux réunions du Comité syndical : la Fédération 64 des Associations Foncières Pastorales/Groupements Pastoraux, le SCOT Pays Basque Seignaux, Le Conseil de Développement du Pays Basque, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, L'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

2. Budget primitif 2025

Le budget primitif a été voté par le Comité syndical le 28 février 2025.

Pour rappel, le programme d'actions 2025 a consisté à :

- Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire ;
- Poursuivre en concertation la définition des actions du futur PNR et l'écriture de sa Charte ;
- Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration.

En 2025, il y a également eu le lancement d'une action dite de préfiguration « Montagne Respect ». Cette action à l'origine de la création du PNR, porte sur la cohabitation des activités en montagne, la prévention et la gestion des conflits d'usages. Elle préfigure de la future mission d'accueil, d'information et d'éducation du futur PNR Montagne Basque.

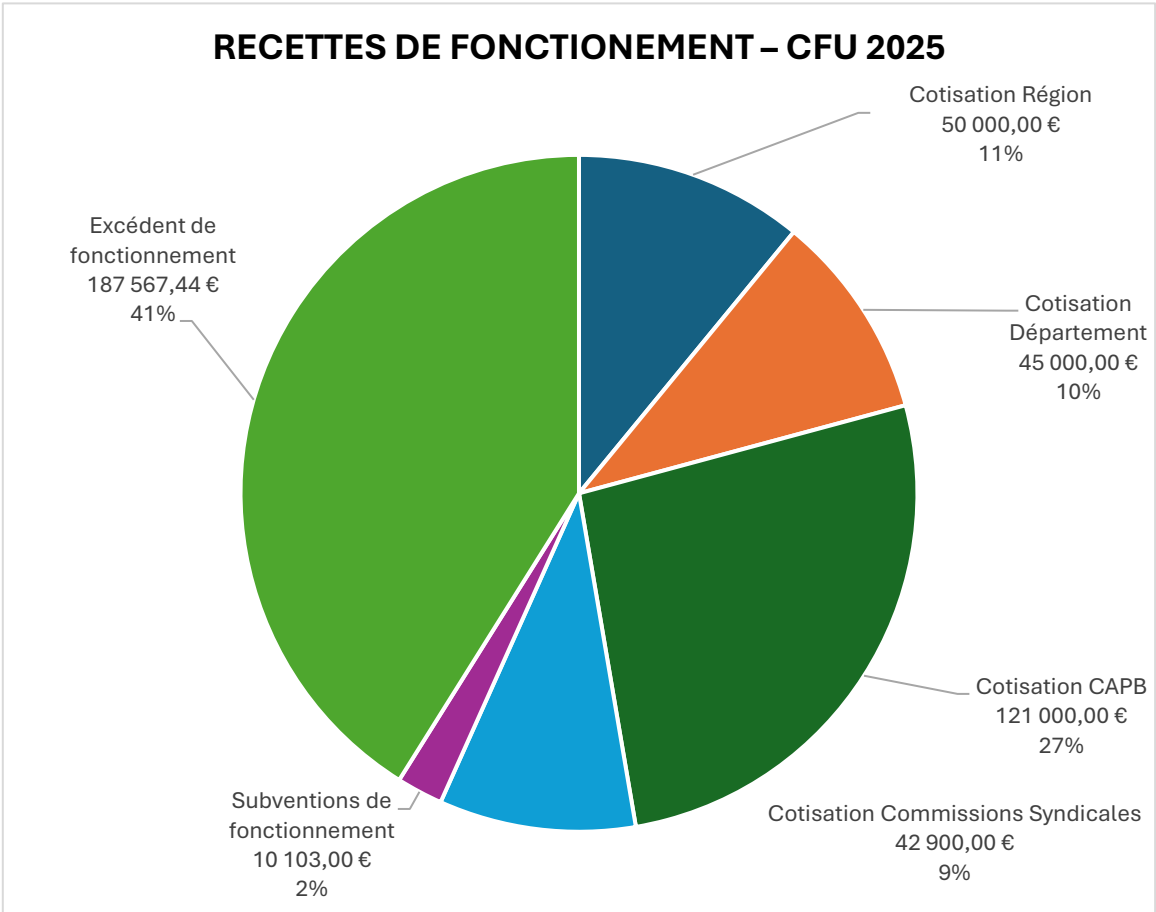
II. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION

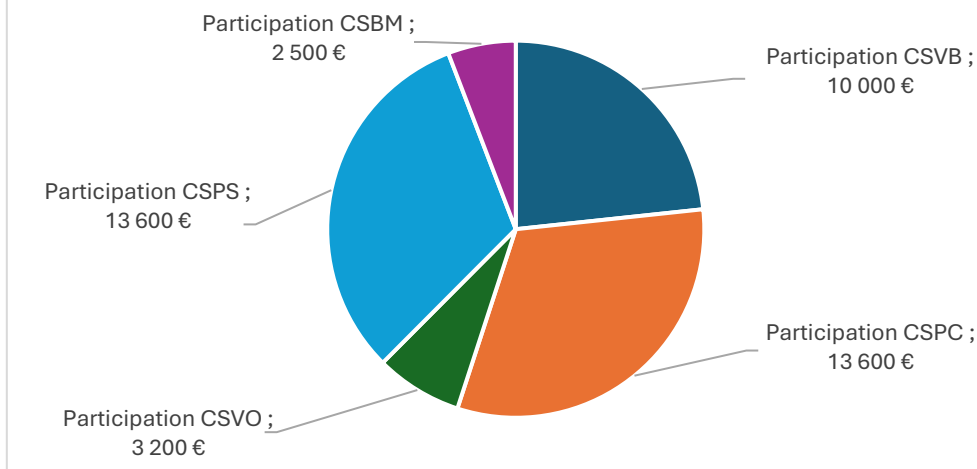
A. FONCTIONNEMENT

a) Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – CFU 2025			
		BP 2025	REALISE EN 2025
74	Participation des membres	258 900,00 €	258 900,00 €
74	Subventions des membres	30 000,00 €	-
75	Subventions de fonctionnement	-	10 103,00 €
002	Excédent de fonctionnement	187 567,44 €	187 567,44 €
Recettes réelles		476 467,44 €	456 570,44 €



PARTICIPATION DÉTAILLÉE DES CINQ COMMISSIONS SYNDICALES (en €)



- **La participation des membres** fixée à 258 900 € pour 2025, a été encaissée à 100 %.
- **La subvention de 30 000 €** octroyée en 2024 par la Région Nouvelle-Aquitaine par délibération du 18 novembre 2024, n'a pas été encaissée car les dépenses sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2025. Ce montant sera reporté sur le Budget Primitif 2026.
- **Une subvention de 10 103 €** a été perçue dans le cadre d'un projet en faveur de la jeunesse, en partenariat avec l'université de Géorgie (USA) et le lycée LARPS de Mauléon.
- **Un excédent de fonctionnement** qui a permis d'assurer une avance de trésorerie pour 2025, notamment pour l'action « Montagne Respect ».

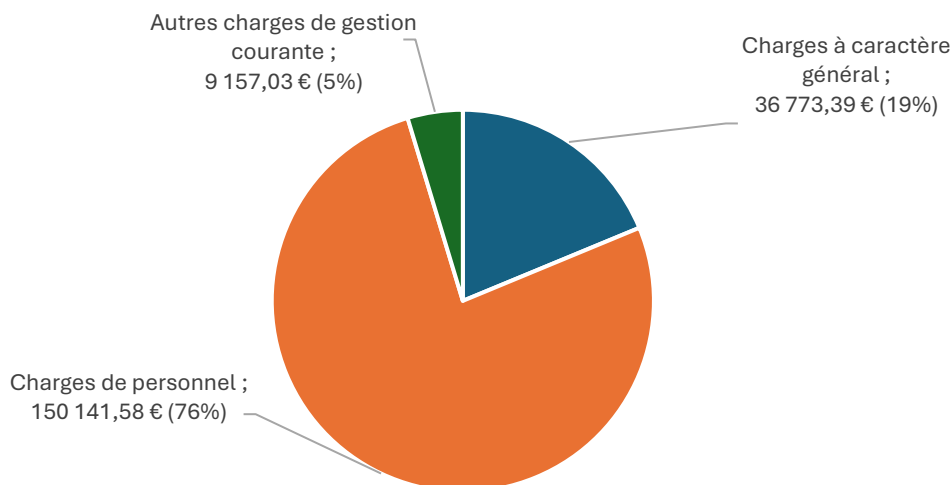
B. Dépenses réelles de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement portaient sur les trois actions suivantes :

- Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire ;
- Poursuivre en concertation la définition des actions du futur PNR et l'écriture de sa Charte ;
- Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – BP 2025			
CHAPITRES	OBJET	BP 2025	REALISE EN 2025
011	Charges à caractère général	196 176,44 €	36 773,39 €
012	Charges de personnel	165 000,00 €	150 141,58 €
65	Autres charges de gestion courante	11 400,00 €	9 157,03 €
Dépenses réelles		372 567,44 €	196 072,00 €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - CFU 2025 (en € et %)



- **Les charges de personnel (chapitre 012)** ont représenté 150 141,58 € soit 76 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'équipe du Syndicat mixte en 2025 en chiffres :

MODALITES	FONCTION	NOMBRE ETP	MONTANT (Coût chargé)
Mise à disposition de personnel de la CSPS au profit du Syndicat mixte	Coordination	0,5 ETP	35 595,93 €
	Animation	0,75 ETP	
Mise à disposition de personnel de la CSVO au profit du Syndicat mixte	Administratif et financier	0,2 ETP puis 0,75 ETP depuis avril	20 479,16 €
Mise à disposition de services de la CAPB au profit du Syndicat mixte	Coordination	0,5 ETP	94 066.63 €
	Animation	0,9 ETP	
	Services supports	Forfait	

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** ont représenté 36 773,39 €, soit 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

OBJET	BP 2025	REALISE EN 2025
FONCTIONNEMENT ET CHARGES COURANTES DU SYNDICAT MIXTE		
Frais de missions et déplacements	2 500,00 €	76,16 €
Alimentation	500,00 €	105,51 €
Fournitures d'entretien	567,44 €	30,12 €
Fournitures administratives	300,00 €	365,79 €
Autres matières et fournitures	700,00 €	52,88 €
Traduction courrier/article bulletin		50,68 €

Maintenance (panne informatique)	2 000,00 €	-
Assurance élus (protection fonctionnelle, responsabilité, etc.)	2 000,00 €	-
Accompagnement juridique	5 000,00 €	-
Annonces et insertions (publicité marchés publics)	1 000,00 €	-
Frais de réception	1 200,00 €	1 598,82 €
Frais postaux	1 000,00 €	-
Remboursement de frais à des tiers	700,00 €	700,00 €
INFORMATION ET COMMUNICATION		
Marché de communication	84 900,00 €	-
Prestation Actualisation du site Internet	1 500,00 €	526,09 €
CHARTRE		
Matériel concertation habitants	5 000,00 €	-
Prestation animation de la concertation	30 000,00 €	29 280,00 €
Communication atelier concertation		1 000,80 €
Traduction	7 000,00 €	391,02 €
Prestation d'intervention de personnes qualifiées	5 000,00 €	-
Prestation maquettage et impression charte v1 avec diagnostic	30 000,00 €	-
Prestation Plan de Parc	10 000,00 €	-
Location salle réunion concertation	1 000,00 €	-
Location matériel réunion concertation	2 000,00 €	-
Frais de réception	2 300,00 €	2 295,52 €
TOTAL	196 167,44	36 773,39 €

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** ont représenté 9 157.03 €, soit 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

OBJET	BP 2025	REALISE EN 2025
Frais de missions et déplacement élus	4 500,00 €	2 873.44 €
Abonnement logiciels	6 900,00 €	2 880.77 €
Autres (signature électronique)	-	402,82 €
Prime (non retenue marché de communication)	-	3 000,00 €
TOTAL	11 400,00 €	9 157.03 €

C. INVESTISSEMENT

Aucune dépense d’investissement n’a été réalisée sur l’année 2025.

2. ACTION DE PREFIGURATION : MONTAGNE, RESPECT !

A. FONCTIONNEMENT

a) Recettes réelles de fonctionnement

Aucune recette correspondante à cette action n’a été inscrite dans le budget. Des subventions ont été sollicitées fin 2024.

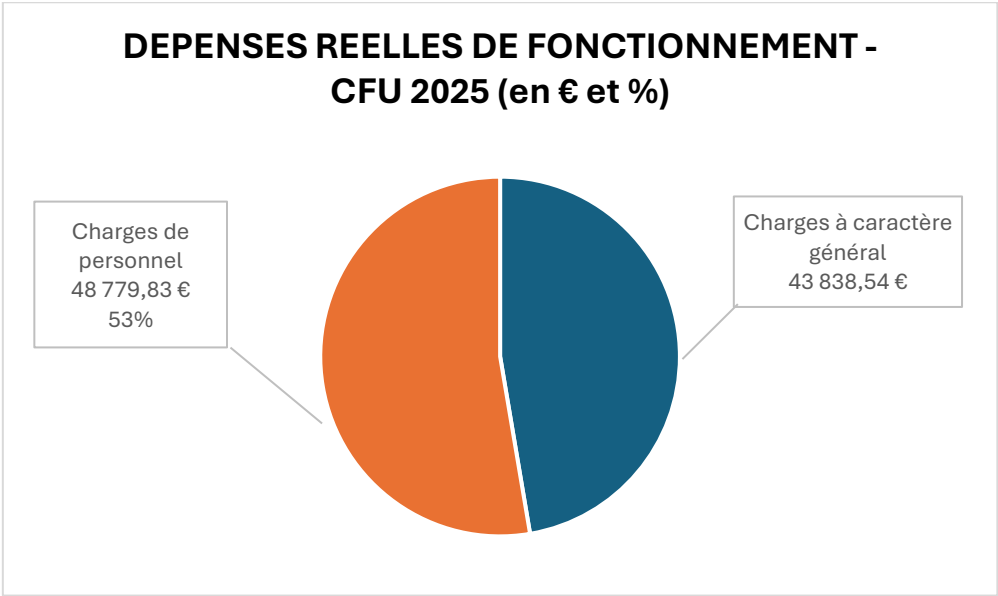
Ci-dessous l’état des différentes demandes :

FINANCEURS		Montant en €
Subvention FEDER	sollicitée	46 500,00 €
Subvention Région	attribuée	22 000,00 €
Subvention CAPB	attribuée	22 000,00 €
Subventions CS	attribuée	1 650,00 €
TOTAL		92 150,00 €

b) Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – BP 2025			
CHAPITRES	OBJET	BP 2025	REALISE EN 2025
011	Charges à caractère général	66 900,00 €	43 838,54 €
012	Charges de personnel	37 000,00 €	48 779,83 €
Dépenses réelles		103 900,00 €	92 618,37 €

Pour rappel, le budget concernant l’action de préfiguration a été revu à la baisse courant 2025 comme présenté lors du Comité syndical du 10 octobre 2025. Il s’agissait d’ajuster le budget aux recettes envisageables.



- **Les charges de personnel (chapitre 012)** représentent 48 779,83 €, soit 53 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'action de préfiguration. Elles se composent de la manière suivante :

CHAPITRE	MODALITES	FONCTION	NOMBRE ETP	MONTANT (Coût chargé)
012	Mise à disposition de personnel de la CSPS au profit du Syndicat mixte	Animation	0,15 ETP	5 895,80 €
012	Mise à disposition de services de la CAPB au profit du Syndicat mixte	Animation	0,60 ETP	39 637,23 €
		Services supports	Forfait	
012	Mise à disposition de services de la CAPB au profit du Syndicat mixte	Stagiaire		3 246,80 €

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** représentent 43 838,54 €, soit 47 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'action de préfiguration.

OBJET	BP 2025	REALISE EN 2025
PLAN DE COMMUNICATION "MONTAGNE RESPECT !"		
Presta création pour flocage PNR : rajout du logo sur les supports numériques	500,00 €	360,00 €
Autocollants PNR pour rajouter sur totems et banderole	500,00 €	57,600 €
Sac à pains (création+ impression 50 000 exemplaires)	3 000,00 €	2 858,40 €
Impression affiches chiens pour vétérinaires (100 affiches)	100,00 €	-
Frais postaux	500,00 €	-
Edition et impression livrets Ang/Esp	2 500,00 €	1 074,00 €
Edition et impression guide Fr/Eus	-	2 098,80 €
Traduction livret anglais (0,12€/mot) espagnol (0,075€/mot)	500,00 €	307,30 €
Presse papier et numérique (campagne communication)	10 000,00 €	5 210,40 €
Radios (campagne communication)	11 000,00 €	10 544,28 €
Ciné + TVPI (campagne communication)	4 000,00 €	1 542,22 €
Affichages (campagne communication)	9 000,00 €	8 599,54 €
CAMPAGNE DE MEDIATION EN MONTAGNE BASQUE		
Impression de 3 banderoles	600,00 €	276,00 €
Prestation pour 25 journées de médiation	6 000,00 €	5 400,00 €
Séminaire/journée d'échange d'expérience sur la médiation : locations diverses	1 500,00 €	
Formation médiation (prestations)	500,00 €	
Impression livret médiateur du médiateur + fiches	500,00 €	
Frais de réception	500,00 €	
Frais de réception séminaire (100-150 personnes)	3 500,00 €	
SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC JEUNE		
Prestations (interventions) ALSH (10 groupes d'enfants)	2 500,00 €	2 600,00 €
Transport en bus pour ALSH (6 trajets)	3 000,00 €	2 485,00 €

Prestations (interventions) Scolaires (2 écoles test)	2 000,00 €	425,00 €
Mise en forme de programme pour les écoles	500,00 €	-
Traduction du programme écoles en Euskara (0,17€/mot)	200,00 €	-
TOTAL	62 900,00 €	43 838,54 €

B. INVESTISSEMENT

Aucune dépense d’investissement n’a été réalisée sur l’année 2025.

3. RESULTAT DE L'ANNEE 2025

	BP 2025	REALISE EN 2025
Recettes de fonctionnement	476 467,44 €	456 570,44 €
Dépenses de fonctionnement	476 467,44 €	288 690,37 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025		167 880,07 €

Le bilan 2025 fait donc apparaître un taux de réalisation des dépenses de 60,6 % et un excédent de fonctionnement qui s’explique principalement par :

- Le report du **marché de communication à 80 000 €**, notifié en octobre 2025 et dont la poursuite des dépenses seront réalisées en 2026 ;
- Une prestation de **maquettage et d’impression en quelques exemplaires de la Charte à hauteur de 30 000 €** qui sera réalisée en 2026
- Le programme d’action concernant « **Montagne Respect !** » **qui a été revu à la baisse (- 11 281 €)** tel qu’évoqué ci-dessus.

Délibération 2026_03

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de février à dix heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 février 2026

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde STEIN-MAIRIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUPE, Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN représenté par Jean-Christophe ARRAYET ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde STEIN-MAIRIE

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE

Secrétaire de séance : Mme Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	4	Pour : 21 (149 voix) Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2025 ne concernait que la section de fonctionnement.

Après approbation du compte financier unique 2025 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, il convient d'affecter, à la clôture de l'exercice, les résultats de la section de fonctionnement.

Il ressort des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2025, un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2025	-19 687,37 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2024	187 567,44 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2025 à affecter	167 880,07 €

Résultat de la section d'investissement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2025	0,00 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2024	0,00 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2025 à affecter	0,00 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

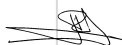
AFFECTE au 002 « Résultat de fonctionnement reporté », 167 880,07 € en recettes de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE
Président du Syndicat PNR
Montagne basque
23 févr. 2026

Délibération 2026_04

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de février à dix heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 4 février 2026

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde STEIN-MAIRIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUPE, Pascal GUEÇAIMBURU
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN représenté par Jean-Christophe ARRAYET ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde STEIN-MAIRIE

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE

Secrétaire de séance : Mme Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	19	4	Pour : 21 (149 voix) Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote du Budget Primitif 2026 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque détaillé en annexes ci-jointes.

Le Budget Primitif 2026 se présente de manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
Charges à caractère général	185 180,07 €	Participation membres	258 900,00 €
Charges de personnel	190 000,00 €	Subvention Région NA 2024	30 000,00 €
Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	Excédent 2024 reporté	167 880,07 €
Sous-Total 1	384 180,07 €	Sous-Total 1	456 780,07 €
MONTAGNE RESPECT			
Charges à caractère général	63 250,00 €	Subventions 2025	45 650,00 €
Charges de personnel	53 000,00 €		-
Sous-Total 2	116 250,00 €	Sous-Total 2	45 650,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	500 430,07 €	TOTAL RECETTES REELLES	502 430,07 €
Virement de section à section	2 000,00 €		
TOTAL GENERAL	502 430,07 €	TOTAL GENERAL	502 430,07 €

INVESTISSEMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
Matériel bureautique	2 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	2 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €
		Virement de section à section	2 000,00 €
TOTAL GENERAL	2 000,00 €	TOTAL GENERAL	2 000,00 €

Le Budget Primitif 2026 s'élève par section à :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	502 430,07 €	502 430,07 €
Investissement	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	504 430,07 €	504 430,07 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

VOTE le Budget Primitif du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque pour l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE
Président du Syndicat PNR
Montagne basque
23 févr. 2026

Note de synthèse

Budget Primitif (BP) 2026

I. CONTEXTE

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a été créé par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2024.

Sont membres du Syndicat mixte de préfiguration :

- Le Conseil Régional ;
- Le Conseil Départemental ;
- La Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- La Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri ;
- La Commission Syndicale du Pays de Cize ;
- La Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre ;
- La Commission Syndicale du Pays de Soule ;
- La Commission Syndicale du Bois de Mixe.

Sont membres associés et invités aux réunions du Comité syndical : la Fédération 64 des Associations Foncières Pastorales/Groupements Pastoraux, le SCOT Pays Basque Seignanx, Le Conseil de Développement du Pays Basque, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, L'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

II. BUDGET PRIMITIF 2026

1. CONTEXTE GENERAL

Le programme d'actions 2026 portera sur :

- Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire et renforcer le travail en réseau ;
- Poursuivre la procédure de classement et le circuit de validation administrative de la Charte ;
- Poursuivre la construction des instances du Syndicat mixte ;
- Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration ;
- Déployer l'action de préfiguration du Parc Naturel Régional « Montagne Respect ».

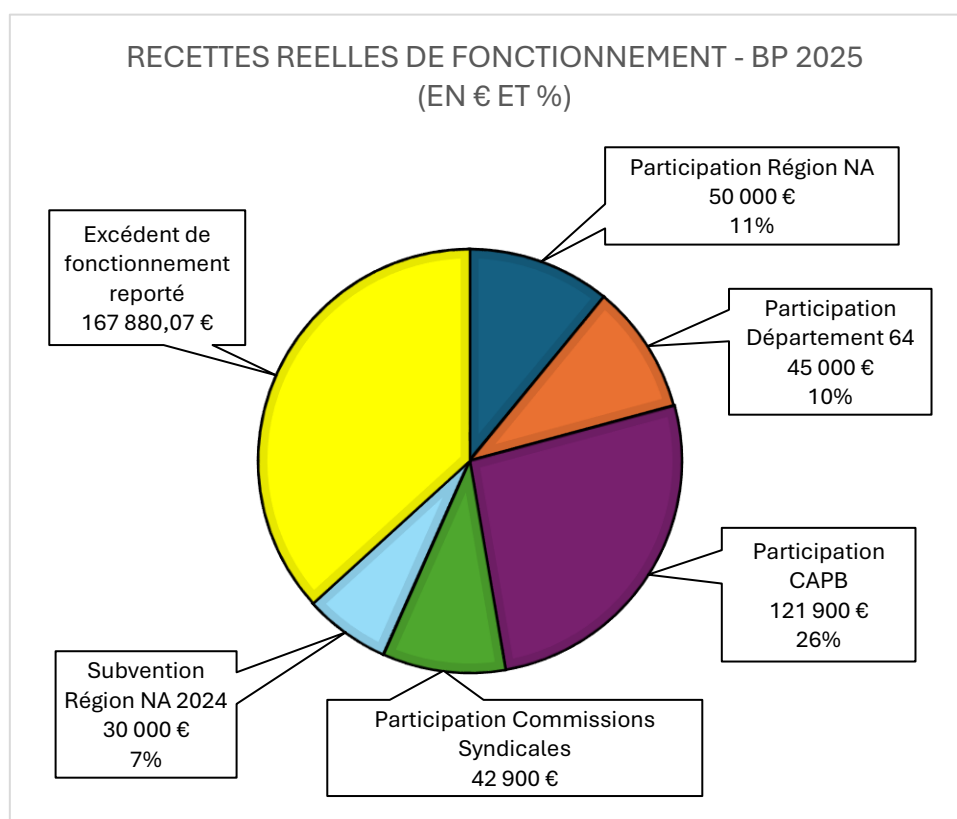
L'élaboration du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire national contraint. A cet effet, la participation demandée aux membres fondateurs reste équivalente pour cet exercice budgétaire.

Le Budget Primitif 2026 reprend des éléments débattus lors des orientations budgétaires le 12 décembre 2025.

2. SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION

a. Recettes réelles de fonctionnement

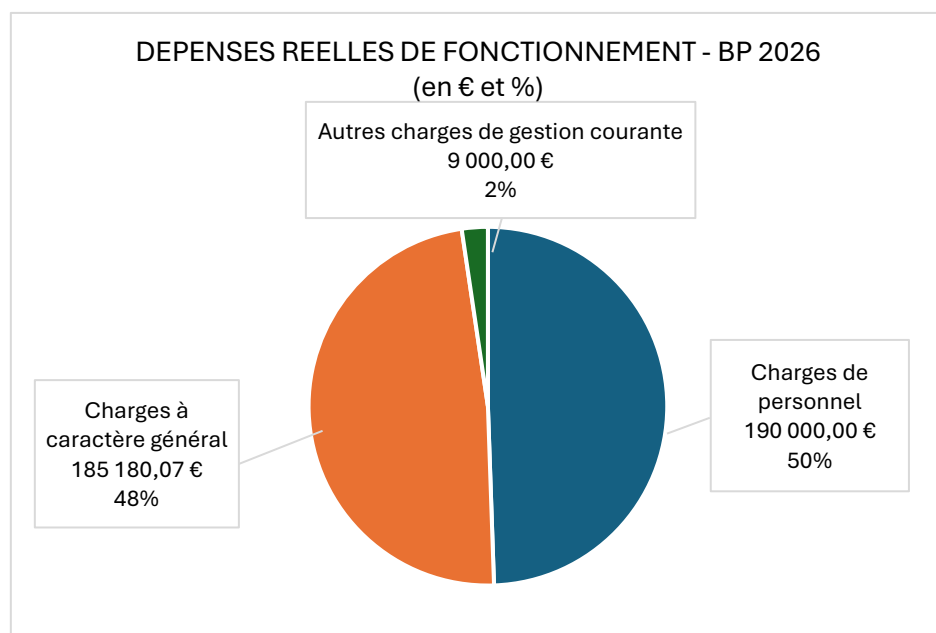
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BP 2026		
CHAPITRES	OBJET	MONTANT (en €)
74	Participation des membres	258 900,00 €
75	Report subvention des membres 2024	30 000,00 €
001	Excédent de fonctionnement 2025	167 880,07 €
	Recettes réelles	456 780,07 €



- **La participation des membres** est maintenue à 258 900 € pour 2026, conformément à l'article 12 des statuts du Syndicat mixte ouvert de préfiguration du PNR Montagne Basque ;
- **Le report de la subvention** octroyée par la Région Nouvelle-Aquitaine, de 30 000 € au titre du plan d'action 2024 pour l'élaboration de la Charte ;
- **L'inscription des subventions attribuées en 2025** pour l'action de préfiguration « Montagne Respect ! » 2025 ;
- **Un excédent de fonctionnement** qui permet de garder une avance de trésorerie pour 2026.

b. Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – BP 2026		
CHAPITRES	OBJET	MONTANT (en €)
012	Charges de personnel	190 000,00 €
011	Charges à caractère général	185 180,07 €
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00 €
	Dépenses réelles	384 180,07 €



- **Les charges de personnel (chapitre 012)** représentent 190 000 €, soit 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Aucune évolution considérable sur l'équipe du syndicat n'est prévue en 2026.

CHAPITRE	MODALITES	FONCTION	NOMBRE ETP	MONTANT (Coût chargé)
012	Mise à disposition de personnel de la CSPS au profit du Syndicat mixte	Coordination	0,5 ETP	55 000,00 €
		Animation	0,25 ETP	
012	Mise à disposition de personnel de la CSVO au profit du Syndicat mixte	Administratif et financier	0.74 ETP	30 000,00 €
012	Mise à disposition de services de la CAPB au profit du Syndicat mixte	Coordination	0,5 ETP	105 000,00 €
		Animation	0,9 ETP	
		Services supports	Forfait	

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** représentent 185 180,07 €, soit 48 % des dépenses réelles de fonctionnement.

CHAPITRE : CHARGES A CARACTERE GENERAL		MONTANT (en €)
FONCTIONNEMENT ET CHARGES A CARACTERE GENERAL		
011	Frais de mission et déplacement agents	500,00 €
011	Alimentation	200,00 €
011	Fournitures d'entretien	500,00 €
011	Fournitures administratives	300,00 €
011	Autres fournitures	780,07 €
011	Traduction (documents administratifs)	600,00 €
011	Assistance informatique (panne logiciel)	2 000,00 €
011	Assurance Elus (protection fonctionnelle, responsabilité civile, ...)	2 000,00 €
011	Fêtes et cérémonies	500,00 €
011	Accompagnement juridique	5 000,00 €
011	Annonces et insertions (publicité pour les marchés publics)	1 000,00 €
011	Frais de réception	1 500,00 €
011	Frais postaux	500,00 €
011	Participation aux frais d'électricité et d'eau du siège	3 000,00 €
INFORMATION ET COMMUNICATION		
011	Marché de communication (sur 3 ans) => report 2025	77 000,00 €
011	Prestation d'actualisation de la page internet PNR	1 500,00 €
DIAGNOSTIC ET CHARTE		
011	Traduction	500,00 €
011	Prestation d'intervention de personnes qualifiées (expert, scientifique, etc.)	800,00 €
011	Prestation maquettage et impression charte v1 avec diagnostic	30 000,00 €
011	Prestation Plan de Parc	10 000,00 €
011	Prestation Evaluation Environnementale (EIE + étude impact mesures charte)	40 000,00 €
011	Frais de réception	2 000,00 €
011	Locations immobilières	1 000,00 €
011	Locations mobilières – Matériel roulant	1 000,00 €
011	Prestations de services (Projet Meredith)	2 000,00 €
011	Transport en bus (Projet Meredith)	1 000,00 €

Trois prestations notables sont prévues en 2026 :

- La réalisation d’une évaluation environnementale en vue de la saisie de l’autorité environnementale pour avis sur le projet de Charte.
 - L’actualisation du Plan de Parc qui illustre la territorialisation des actions prévues dans la Charte ;
 - Le maquettage et l’impression en quelques exemplaires de la première version de la Charte et de ses annexes.
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** représentent 9 000 €, soit 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

CHAPITRE : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		MONTANT (en €)
65	Frais de missions et déplacement élus	5 500,00 €
65	Abonnement logiciels en ligne	3 000,00 €
65	Autres redevances	500,00 €

En synthèse, au regard du contexte budgétaire contraint, un effort particulier a été observé pour :

- Diminuer les charges à caractère général et charges de gestion courante ;
- Mobiliser les membres fondateurs pour passer des conventions de données, à titre gratuit, en vue de l’élaboration du Plan de Parc ;

c. Ouverture d’une section d’investissement

En 2026, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque prévoit d’ouvrir une ligne d’investissement pour de l’acquisition de petits matériels type vidéoprojecteur, sonorisation, etc.

INVESTISSEMENT		MONTANT (en €)
21838	Matériel informatique	2 000,00 €

3. ACTION DE PREFIGURATION : MONTAGNE, RESPECT !

En 2026, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque poursuit son action de préfiguration : Montagne, Respect !

a. Recettes réelles de fonctionnement

Des demandes de subventions ont été envoyées fin 2024 à plusieurs partenaires financiers pour l’action 2025 selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS		Montant en €
Subvention FEDER	sollicitée	46 500,00 €
Subvention Région	attribuée	22 000,00 €
Subvention CAPB	attribuée	22 000,00 €
Subventions EHMEB	attribuée	1 650,00 €
TOTAL		92 150,00 €

La réponse à la demande de financement Européen **FEDER** n'arrivera que **fin 2026** et un début de paiement en 2027 sous couvert de l'octroi de la subvention. Les demandes de financement auprès des autres partenaires seront étudiées courant 2026.

Seront inscrites au Budget 2026 les recettes suivantes :

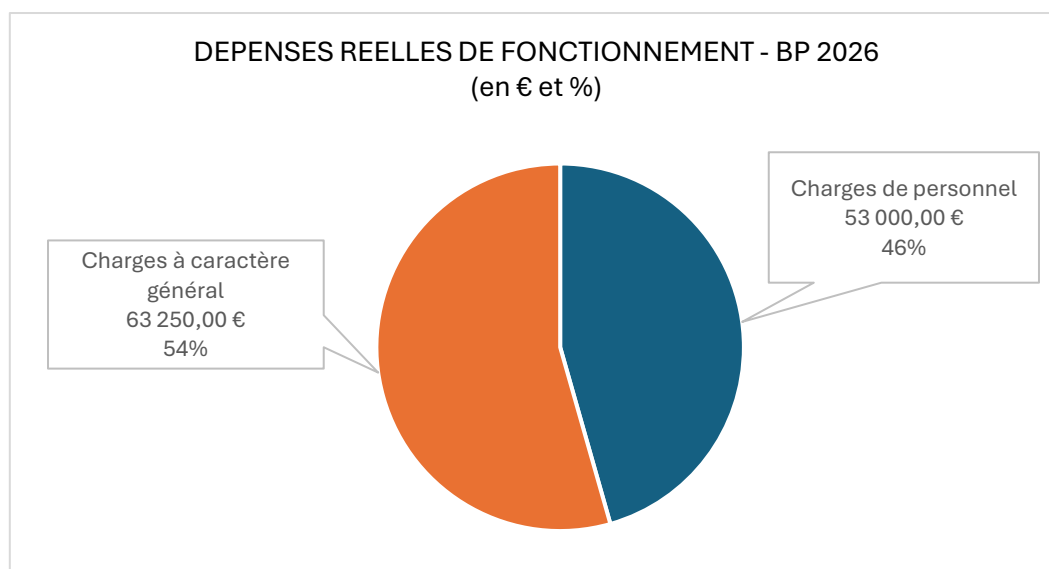
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – ACTION 1 – BP 2026		
CHAPITRES	OBJET	MONTANT (en €)
74	Subvention de la Région	22 000,00 €
74	Subvention de la CAPB	22 000,00 €
74	Subventions EHMEB	1 650,00 €
	Recettes réelles	45 650,00 €

Concernant le programme d'action 2026, il est nécessaire de trouver des financements afin de ne pas mettre en péril la situation financière du Syndicat mixte de préfiguration. Les demandes de subventions prévues, telles que proposées lors du comité syndical du 12 décembre sont :

FINANCEURS	Montant en €
Subvention FEDER (51 %)	55 595,00 €
Subvention Région (20 %)	22 000,00 €
Subvention CAPB (27%)	30 000,00 €
Subventions EHMEB (2%)	1 655,00 €
TOTAL	109 250,00 €

b. Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT – ACTION 1 – BP 2026		
CHAPITRES	OBJET	MONTANT (en €)
012	Charges de personnel	53 000,00 €
011	Charges à caractère général	63 250,00 €
	TOTAL	116 250,00 €



- **Les charges de personnel (chapitre 012)** représentent 53 000 €, soit 46 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'action de préfiguration. Elles se composent de la manière suivante :

CHAPITRE	MODALITES	FONCTION	NOMBRE ETP	MONTANT (Coût chargé)
012	Mise à disposition de personnel de la CSPS au profit du Syndicat mixte	Animation	0,15 ETP	7 000,00 €
012	Mise à disposition de services de la CAPB au profit du Syndicat mixte	Animation	0,60 ETP	46 000,00 €
		Services supports	Forfait	

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** représentent 63 250 €, soit 54 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'action de préfiguration.

OBJET	MONTANT (en €)
MOBILIER STAND	
Acquisition de stand	1 050,00 €
Matériel divers (sacs plastiques, laisse, ...)	500,00 €
CAMPAGNE DE COMMUNICATION "MONTAGNE RESPECT !"	
Presse papier et numérique (campagne communication)	7 000,00 €
Radios (campagne communication)	7 000,00 €
Ciné + TVPI (campagne communication)	4 000,00 €
Affichages (campagne communication)	9 000,00 €
Sac à pains (impression 50 000 exemplaires)	3 000,00 €

RÈGLEMENTATION	
Appui juridique	10 000,00 €
SENSIBILISATION AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC JEUNE	
Prestations (interventions) ALSH (10 groupes d'enfants)	3 000,00 €
Transport en bus pour ALSH (6 trajets)	3 000,00 €
Prestations (interventions) Scolaires (2 écoles test)	2 000,00 €
Mise en forme de programme pour les écoles	500,00 €
Traduction du programme écoles en Euskara (0,17€/mot)	200,00 €
CAMPAGNE DE MEDIATION EN MONTAGNE BASQUE	
Prestation pour 25 journées de médiation	11 000,00 €
Formation médiation (prestations)	1 500,00 €
Frais de réception séminaire (bilan annuel, + formation à chiffrer)	500,00 €

4. PROPOSITION GENERALE DU BUDGET 2026

FONCTIONNMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
Charges à caractère général	185 180,07 €	Participation membres	258 900,00 €
Charges de personnel	190 000,00 €	Subvention Région NA 2024	30 000,00 €
Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	Excédent 2025 reporté	167 880,07 €
Sous-Total 1	384 180,07 €	Sous-Total 1	456 780,07 €
MONTAGNE RESPECT			
Charges à caractère général	63 250,00 €	Subventions 2025	45 650,00 €
Charges de personnel	53 000,00 €		-
Sous-Total 2	116 250,00 €	Sous-Total 2	45 650,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	500 430,07 €	TOTAL RECETTES REELLES	502 430,07 €
021 -Virement de section à section	2 000,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL	502 430,07 €	TOTAL GÉNÉRAL	502 430,07 €

INVESTISSEMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
21- Matériel bureautique	2 000,00 €	023 – Virement de section à section	2 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 000,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	2 000,00 €

En synthèse de la proposition de Budget Primitif 2026, celui-ci prévoit :

- Une prise en compte du contexte budgétaire général et le maintien de la **participation équivalente à 2025** des membres fondateurs ;
- La poursuite des actions du Syndicat mixte pour informer sur la démarche , poursuivre la procédure de classement du territoire en PNR, déployer l'action de préfiguration donnant à voir les futures missions du PNR et enfin, poursuivre la structuration du Syndicat mixte ;
- L'affectation du résultat excédentaire de 2025 (167 880,07 €) permet de proposer un budget prévisionnel à l'équilibre. Les recettes et dépenses réelles projetées pour 2026 présentent un déficit. Ce besoin d'autofinancement est couvert par l'excédent et permet au Syndicat mixte de disposer de la **trésorerie** nécessaire ;
- Un excédent permettant aussi de réaliser l'action de préfiguration en attendant le versement des subventions attendues ;
- **Un maintien de recherche de subventions** afin de **sécuriser absolument les finances et ne pas mettre en péril le Syndicat mixte** ;
- L'ouverture d'une ligne d'investissement à hauteur de 2 000 €.